

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 3 SEPTEMBRE 1874

LA SITUATION AU MANITOBA

On a pu lire dernièrement dans notre journal que, suivant le *Métis*, le régime de la responsabilité ministérielle était enfin établi dans la province du Manitoba, et cette nouvelle a dû réjouir nos lecteurs qui savent que c'est dans la liberté que nos compatriotes du Nord-Ouest trouveront le salut. Malheureusement cette nouvelle ne semble pas confirmée par les faits. Les membres du ministère Girard ne se sont point fait réélire, ce qui pourtant aurait été la première condition d'un véritable régime "responsable."

On a lu aussi dans nos colonnes que le R^{vd}. P. Lacombe, après avoir travaillé avec ardeur à créer un mouvement d'émigration canadienne-française vers le Manitoba, a cru cependant, à la suite des dégâts causés par l'invasion des sauterelles dans le Nord-Ouest, devoir conseiller aux émigrants de retarder leur départ.

La situation du Manitoba se résume donc en deux mots : Pas encore de gouvernement responsable, pas encore d'émigration française.—Nous ne parlons pas de la question de l'amnistie, qui prime toutes les autres, mais qui ne peut être régie qu'en dehors de la province.

Il nous est difficile de comprendre ici pourquoi le cabinet de M. Girard n'a pu inaugurer franchement le régime de la responsabilité ministérielle en arrivant au pouvoir ; mais ce que nous savons très-bien c'est que le principe de responsabilité est consacré par l'acte constitutionnel qui unit le Manitoba à la Confédération canadienne, et que l'oubli de ce principe, tout retard apporté dans sa mise en pratique constitue une violation réelle de la loi en même temps qu'une injustice envers la population métisse, qui a posé comme première condition de son alliance avec nous l'octroi de toutes les libertés constitutionnelles dont nous jouissons nous-mêmes. L'excitation continuelle qui règne au Nord-Ouest depuis les troubles de 1869-70, est sans doute pour beaucoup dans l'état de choses actuel ; les émigrants de l'Ontario, soulevés par l'exécution de Scott et fanatisés par des hommes sans scrupules, sont les plus grands adversaires d'une liberté politique dont les Métis pourraient profiter comme eux. On voit ainsi au Manitoba ce qui a été vu autrefois dans le Bas-Canada : la liberté anglaise repoussée par des Anglais, et réclamée par des Français ! Espérons que cette anomalie disparaîtra bientôt et ne laissera pas plus de traces là-bas qu'elle n'en a laissés ici.

Si nous comprenons bien ce qui se passe au Nord-Ouest, le premier devoir des nouveaux ministres serait de s'attacher à l'observance rigoureuse de toutes les clauses de la constitution. Aujourd'hui ils sont solidaires les uns des autres, mais en réalité ils sont responsables directement, non pas aux Chambres, mais au Lieutenant Gouverneur. Cette solidarité, sans la responsabilité au peuple, doit enchaîner jusqu'à un certain point la volonté des représentants des Métis dans le cabinet : nous ne voudrions pas trop insister là-dessus, mais la chose se comprend.

D'autre part, si les Métis se sentent faibles dans la lutte qu'ils ont à soutenir, c'est dans l'émigration française qu'ils doivent chercher des forces nouvelles. Au moment de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, la population métisse française était en majorité dans cette province ; aujourd'hui elle est en minorité. Pourquoi ? sinon parce que la province d'Ontario a dirigé ses émigrants de ce côté-là. Et pourquoi n'avons-nous pas fait la même chose ? Parce que, apparemment, l'on nous a inspiré une trop grande horreur des sauterelles, lesquelles, chacun le sait, sont plus dangereuses pour les fils de St. Jean-Baptiste que pour les Orangistes.

Nous voyons avec plaisir que nos compatriotes des Etats-Unis comprennent les choses autrement. A une assemblée qui a eu lieu à Fall River, le 16 août, on a décidé d'envoyer M. Achille Monty au Manitoba pour préparer les voies aux Canadiens-Français qui veulent se rapatrier. Une souscription a été faite immédiatement pour d'frayer les frais du voyage de M. Monty.

Pareil mouvement devrait être encouragé au Nord-Ouest et imité dans la province de Québec.

OSCAR DUNN.

RUMEURS

Le *Courrier du Canada* publiait en tête de ses colonnes, le 26, la note suivante :

"Le Conseil Exécutif a siégé hier. M. Robertson, paraît-il, n'en viendra à aucune décision avant huit ou dix jours, temps requis pour consulter ses constituants.

Le plus probable est que le ministère actuel rencontrera les chambres, instituera une enquête, et établira son innocence et sa bonne foi dans l'affaire des Tanneries. Les députés, pièces en mains, rendront ensuite leur verdict."

On lit dans l'*Evénement* :

"Les rumeurs politiques vont leur train au sujet du nouveau cabinet local. On invente toute espèce de combinaisons ministérielles.

"Celle de la dernière heure et la plus vraisemblable est celle-ci :

M. Ouimet, Premier Ministre.

M. Chapleau, Procureur Général.

M. Malhiot, Solliciteur Général.

M. Ferrier, Président du Conseil.

M. Fortin, Terres de la Couronne.

M. Archambault, Travaux Publics.

M. Robertson, Trésorier.

"L'hon. M. Robertson a, paraît-il, demandé huit jours de réflexion. On pense qu'il finira par donner sa démission, et que l'hon. M. Ferrier n'acceptera pas l'offre d'entrer dans la nouvelle administration.

"Dans tous les cas, le cabinet est décidé de braver les chambres, coûte que coûte."

Le *Nouveau Monde* dit que si la crise actuelle se termine ainsi, il en sera guère mécontent.

NOUVELLES

On mande du Manitoba que les sauterelles qui ont commis tant de dégâts dans cette province, sont presque entièrement disparues.

Le portrait de l'hon. P. J. O. Chauveau, ci-devant président du Sénat, peint par M. Eugène Hamel, est en ce moment, exposé à Québec, à la chambre du conseil législatif. Des critiques compétents s'accordent à dire que c'est une œuvre d'un grand mérite, faisant beaucoup d'honneur à notre jeune artiste québécois.

Le portrait de M. Chauveau est destiné à la galerie des portraits historiques du parlement fédéral, à Ottawa.

Il est rumeur, dans les cercles politiques, dit la *Minerve*, que le parlement fédéral sera convoqué au mois de décembre pour prendre en considération le projet de traité de réciprocité.

Le gouvernement fédéral, dit-on, a décidé d'abolir l'École de Marine de Québec.

Il est rumeur que M. L. C. Bélanger, qui a abandonné dernièrement la rédaction du *Pionnier*, a l'intention de fonder un nouveau journal à Sherbrooke.

La société des antiquaires de Paris (France) fait une souscription pour l'achat du vieux fort de Chambly, dans le but de le réparer. Les écrits de M. Benjamin Sulte, qui ont fait connaître en France ce vieux monument, témoin des exploits des premiers pionniers du Canada, ont poussé beaucoup à ce mouvement.

M. R. Middleton, rédacteur du *Quebec Gazette*, est mort hier, à Trois-Rivières, d'une paralysie du poulmon. Il était parti samedi soir de Québec, en bonne santé.

L'hon. Juge en chef Meredith, a obtenu un congé d'absence de trois mois ; il part samedi pour l'Europe.

On télégraphie de Fort Garry, le 26 :

L'exécution du soldat Michaud pour avoir assassiné le jeune Brown, en juin dernier, a eu lieu à huit heures ce matin.

Il devait lire quelque chose sur l'échafaud, mais il ne l'a pas fait. Il a attribué son crime à l'ivrognerie et à la mauvaise compagnie.

L'exécution a été privée.

Le site pour le terminus du chemin de fer du nord à Québec, est définitivement arrêté. Ce sera cette étendue de terrain, au marché du Palais, au pied de la côte du Palais présentement occupée par la pesée et la station du feu.

Une fois terminée, la gare sera une magnifique bâtisse, ayant deux cents pieds de long et pourvue de toutes les améliorations modernes. Le contracteur a l'intention d'en commencer les fondations dans quelques jours.

On exhibe à Toronto un homme à vapeur pouvant marcher dix milles à l'heure. Cet automate a cinq pieds de haut et marche avec autant d'aisance que n'importe quel homme naturel. L'inventeur est un mécanicien de Hamilton nommé C. C. Roe qui se propose de visiter toute la puissance avec son compagnon de fer.

L'élection de M. William McGregor, député du comté d'Essex, a été annulée pour cause de corruption.

L'enquête n'a établi aucun fait grave à la charge du membre siégeant, mais on a réussi à prouver que ses agents avaient violé la loi en payant des cabaleurs et en donnant des liqueurs enivrantes aux électeurs. Dans chaque cas cependant les déboursés ont été insignifiants.

Cette décision du tribunal prouve la sévérité de la loi et doit être une leçon pour l'avenir.

Le R^{vd}. M. Michaud, de Lawrence, Mass., doit prendre un congé de trois ou quatre mois pour sa santé.

Officiers de la société de Danielsonville, Conn : Président, Siméon Farley ; Vice-Président, Pierre Bourdon ; Sec.-Arch., François Tétrault ; Sec.-Corr., François Hubert ; Trésorier, Henri T. St. Onge.

Le R^{vd}. Messire Halde, est parvenu à établir une belle congrégation à Waterville, Maine. A force d'énergie, de sacrifices de tous genres, ce dévoué missionnaire a bâti une jolie église. L'évêque de Portland a publiquement reconnu l'esprit apostolique du R^{vd}. Mes. Halde, et la foi religieuse des Canadiens de Waterville. Nous regrettons d'avoir égaré une correspondance très intéressante à propos de la dédicace de cette église. Nous tenons cependant à faire connaître le zèle religieux du dévoué missionnaire de Waterville.

Nous apprenons avec plaisir que l'école française fondée à East-Douglas, Mass., par la générosité du R^{vd}. J. B. Couillard et sous l'habile direction de H. V. Girard, Eccl., est fréquentée par un bon nombre d'élèves.

Une école du soir fonctionne aussi très bien à Man-chang, où M. Girard se rend deux ou trois fois la semaine pour enseigner le français.

A propos d'écoles nous étions dans l'erreur, la semaine dernière, en annonçant que le R^{vd}. curé de Danielsonville, avait obtenu que le français fut enseigné dans les écoles publiques. Il est étranger à la chose. Mais d'un autre côté il a établi une école catholique où le français est enseignée.

La population catholique de Lebanon, N. H., qui se compose presque exclusivement de Canadiens Français désire avoir un prêtre canadien. Elle doit faire une pétition à l'évêque de Portland, à ce sujet, aussitôt qu'il sera revenu d'Europe.

On parle d'établir une société de construction parmi les Canadiens de Worcester. Le R^{vd}. J. B. Primeau et M. Ferd. Gagnon sont les moteurs de ce projet qui rendrait de grands services pour l'établissement de nos compatriotes de l'endroit, s'il était mis à exécution.

L'hon. M. Robertson a été l'objet d'une réception enthousiaste, jeudi dernier, à Sherbrooke, où il s'était rendu, en arrivant d'Europe. Ses électeurs lui ont présenté une adresse, pour le féliciter de l'heureux succès de son voyage et lui exprimer leur confiance. Cette adresse était signée par les premiers citoyens de Sherbrooke.

M. Robertson répondit en remerciant ses concitoyens de leur cordiale réception.

Son voyage a été aussi heureux qu'il pouvait le désirer. Il a réussi à surmonter toutes les difficultés qui se sont présentées.

L'emprunt provincial a été négocié à 97½, et la veille de son départ d'Angleterre, les débentures se vendaient à 98½.

M. L. H. Huot a laissé la rédaction du *Canadien*, ces jours derniers. M. Huot doit partir bientôt pour un voyage en Europe.

La contestation de l'élection de feu l'hon. Robert Cunningham, député de Marquette, Manitoba, aux Communes, vient de se terminer par le succès du pétitionnaire, M. Joseph Ryan, avocat, du Portage La Prairie.

M. Cunningham avait obtenu une majorité apparente de 42 voix, mais après une épreuve légale du scrutin et le retranchement de 62 votes illégaux, le juge Wood a déclaré M. Ryan élu par 20 de majorité. M. Cunningham étant décédé, le pétitionnaire a eu franc jeu pour faire sa preuve et n'a pas été soumis aux ennuis et aux inconvénients d'une contre-preuve.

M. Ryan est un réformiste et un ami du gouvernement actuel.

Nous accusons réception de l'*Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1874-75*. Cet *Annuaire*, le dix huitième du nombre, renferme, outre les renseignements ordinaires des années précédentes, deux notices biographiques de M. Lucien Turcotte, jeune professeur de la Faculté de Droit, décédé le 12 janvier dernier, et son éloge funèbre, prononcé par M. le Recteur Hamel, le 21 janvier, à l'occasion du service chanté dans la chapelle du Séminaire.

L'une de ces deux biographies est tirée de l'*Opinion Publique*; l'autre, plus courte, mais remplie de beaux sentiments, est extraite du *Canadien*. Ce petit livre renferme aussi une liste des dons faits à l'Université Laval par diverses personnes, soit pour la bibliothèque, soit pour le musée. On voit de plus, par l'*Annuaire*, que son Excellence le comte de Dufferin, gouverneur général de la Puissance du Canada, offre annuellement au concours, aux élèves de dernière année de la faculté de Droit, une médaille d'or et une médaille d'argent, formant un premier et un second prix, et aux élèves de philosophie de première année du séminaire de Québec, une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Nous apprenons avec infiniment de plaisir la formation d'une société St. Jean-Baptiste de secours mutuels parmi les Canadiens de Boston. Nous détachons les passages suivants d'une correspondance que nous adresse, à ce sujet, M. LeGrand-Girouard :

Ce n'est qu'après bien des difficultés, M. le Rédacteur, qu'une poignée d'hommes courageux comme Messieurs Ives Giroux, Joseph Laporte, Olivier Doré, Elouart Joubert, Louis Bédard, Edouard Bertrand, et bien d'autres y compris votre humble serviteur ont pu former cette société. Ce projet d'une société de St. Jean Baptiste et de secours mutuels était d'autant plus difficile, que les Canadiens en cette ville sont répandus un peu partout et au hasard. Enfin nos efforts ont eu le plus grand succès. Plus de soixante Canadiens assistaient à notre première réunion d'hier soir et plus de cinquante d'entre eux se sont fait inscrire comme membres actifs et ont adopté les statuts de la société.

Boston ne pouvait rester en arrière, lorsque tant de petites villes se sont déjà formées en sociétés St. Jean Baptiste